



L'ASSUREUR "PRO" LOUEURS 2-ROUES



LES **+** MUTUELLE DES MOTARDS

- +** Les garanties essentielles pour rouler bien protégé
- +** Un tarif spécifique pour votre activité
- +** Des spécialistes du 2-roues à votre écoute



mutuelle des
motards

LIBERTÉ PARTAGÉE - LIBERTÉ ASSURÉE

ASSUREZ VOTRE PARC DE VÉHICULES CHEZ LE SPÉCIALISTE !

POUR LES MOTOS ET SCOOTERS HOMOLOGUÉS > 50 CC

LES GARANTIES INCLUSES

	FORMULE RESP. CIVILE	FORMULE VOL	FORMULE TOUS RISQUES
Responsabilité Civile	•	•	•
Protection et Défense de vos droits	•	•	•
Protection Conducteurs Solidaire (jusqu'à 80 000 €)	•	•	•
Équipement Conducteur (Casque et Vêtements jusqu'à 1 000 €)	•	•	•
Assistance 0 km	•	•	•
Vol du véhicule ou de ses pièces		•	•
Incendie - Explosion		•	•
Catastrophes naturelles, Forces de la nature, Attentats et actes de terrorisme		•	•
Bris de glaces		•	•
Dommages tous accidents			•
S.A.V.E. Accompagnement en cas d'accident (Uniquement France métropolitaine)	•	•	•

LES GARANTIES OPTIONNELLES

Protection Conducteurs Renforcée (jusqu'à 200 000 €)	○	○	○
Protection Conducteurs Optimale (jusqu'à 500 000 €)	○	○	○
Accessoires véhicule (jusqu'à 1 600 €)		○	○

Vous louez d'autres types de 2-roues ? Nous assurons également : les scooters 50cc (y compris pour la livraison), les véhicules de loisirs non-homologués (cross, trial, enduro, quad...) et les vélos à assistance électrique.

LES + DE L'OFFRE

- Gestion des garanties au véhicule
- Adaptation du contrat à votre saisonnalité
- Simplicité des conditions de location

